

Abus sexuels du clergé : le diocèse de Burlington à l'encan

Author : Rédaction RC

Categories : [Scandale pédophile](#)

Date : 6 février 2010

À trois reprises, le diocèse de Burlington (Vermont) a été condamné pour les dévergondages sexuels perpétrés dans les années 1970 par l'un de ses prêtres aujourd'hui réduit à l'état laïc et qui

aurait abusé de dizaines d'enfants de chœur dont la plupart ont porté plainte.

Le diocèse a été condamné en mai 2008 à 8,7 millions de \$ d'indemnités pour une seule victime, en décembre 2008 à 3,6 millions de \$ pour un deuxième groupe, puis en octobre 2009 à 2,2 millions de

\$ pour un troisième. 25 plaintes pour abus sexuels sont encore à juger dont 18 pour ce même prêtre.

Le tribunal a eu la main lourde en raison de la négligence de l'autorité diocésaine à déférer ce prêtre à la justice, se contentant de le déplacer de paroisses en paroisses au fur et à mesure que

les scandales lui étaient connus.

Le diocèse ayant fait appel auprès de la Cour suprême de l'État de sa première condamnation, le tribunal a ordonné la mise en privilège du bâtiment abritant le siège épiscopal et la curie diocésaine (5 étages, 13 ha), de plusieurs maisons de retraite appartenant à l'Église, et d'une colonie de vacances diocésaine (10,5 ha) située à quelques centaines de mètres du lac Champlain. Un

arrangement étant survenu entre les avocats des deux parties (le plaignant dans l'affaire jugée en mai 2008 et le diocèse), le tribunal a levé son privilège et autorisé le diocèse à mettre en vente ces propriétés (la colonie de vacances est estimée à elle seule à 6 millions de \$) pour régler les dommages et intérêts des victimes.

Le diocèse estime pouvoir régler l'ensemble des indemnités jugées ou à juger, en vendant ses biens immobiliers et sans se déclarer en faillite, mais les résultats des 25 plaintes encore à juger

pourraient bien l'y contraindre. Ce serait alors le [septième](#) diocèse à se placer sous la protection de la loi sur les faillites...